

Parcours d'un candidat de l'inscription jusqu'au permis

1/ L'heure d'évaluation :

Avant de signer un contrat, l'élève doit réaliser une heure d'évaluation afin de connaître son niveau et **d'avoir une estimation sur le volume de sa formation.**

Pour **acquérir des bases solides et une anticipation à toute épreuve** pour espérer réussir le permis de conduire.

2/ Signature du contrat :

Après avoir accepté le volume de formation proposé par l'enseignant, l'élève peut signer son contrat pour officialiser son inscription.

L'auto-école s'engage à former l'élève avec le nombre d'heures décrit et à le présenter aux examens de code et de conduite.

Mais attention, l'élève s'engage aussi envers l'auto-école pour être assidu dans son travail.

Informez l'élève que le nombre de leçons prévues au début peut être revu à la hausse ou à la baisse en fonction de sa progression, le moniteur s'adapte à chaque élève pour lui transmettre au mieux son savoir.

3/ La formation au code :

Expliquez à l'élève que l'apprentissage du code de la route est souvent perçu comme une corvée, et pourtant, apprendre le code c'est la base de la conduite.

Lui présenter les thèmes du code de la route sur lesquels il devra être incollable après son apprentissage :

1. La circulation routière
2. Le conducteur
3. La route
4. Les autres usagers
5. Les notions diverses
6. Les premiers secours
7. Prendre et quitter son véhicule
8. La mécanique et les équipements
9. La sécurité du passager et du véhicule
10. L'environnement

4/ La formation à la conduite :

Informez l'élève que l'apprentissage de la conduite se fait autour de 4 grilles de compétences ; ces grilles comprennent des objectifs et même des sous-objectifs qu'il faudra, tous les valider, pour acquérir des « savoirs » et « savoir-faire » indispensables.

1. MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
2. APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales
3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

5/ Les rendez-vous pédagogiques : pour la formation AAC

Informez l'élève et son (ou ses) accompagnateur(s) que les rendez-vous pédagogiques sont obligatoires et qu'ils permettent à l'enseignant de mesurer les progrès de l'élève en évaluant les comportements issus de la conduite accompagnée et de corriger certaines erreurs ou mauvaises habitudes, ou de traiter certaines insuffisances, et d'améliorer les connaissances dans le but de développer des attitudes positives.

Il y a au minimum deux rendez-vous organisés sur deux séances de trois heures ou de trois séances de deux heures.

Le premier, entre quatre et six mois après la fin de la formation initiale, et après 1000 km, et se déroule en deux parties :

1. Une séance individuelle de conduite de 60 minutes avec un(e) enseignant(e), et en présence de l'accompagnateur ;
la séance individuelle de conduite à une durée d'une heure, il s'agit d'une phase en circulation donnant lieu à une évaluation de la pratique de la conduite.
2. Une séance collective d'animation en salle de 120 minutes, au plus tard quinze jours après la séance de conduite ;

Cette séance d'animation est une discussion en groupe, avec une expression libre de tous les participants, sur différents thèmes de Sécurité Routière pour mettre en évidence les éléments intéressants des diverses expériences, de faciliter l'expression de chacune des personnes présentes, et donner au groupe les moyens de faire des synthèses de ce qui est dit.

Le second, dans les deux mois avant la fin de la période de la conduite accompagnée, et après 3000 km, et se déroule en trois parties :

1. Une séance individuelle de conduite de 60 minutes avec un(e) enseignant(e).
Un entretien avec l'élève et son (ou ses) accompagnateur(s), identique au premier rendez-vous pédagogique, en utilisant en plus une carte routière au 1/250 000^e ou 1/200 000^e, avec laquelle l'élève prépare un trajet comportant des parcours sur tous types de terrains (agglomération, route, et si possible autoroute) ;
2. La conduite effective, en deux parties, une première partie, d'une vingtaine de minutes, où l'élève effectue le trajet préparé, pendant ce temps, le formateur pose des questions, discute avec l'élève pour vérifier s'il est capable de gérer cette surcharge et de conserver une automatisation et une analyse correcte ;
Puis, dans une deuxième partie d'une dizaine de minutes, l'enseignant(e) effectue une sensibilisation à l'examen du permis de conduire.
3. Une Séance collective d'animation en salle de 120 minutes, au plus tard quinze jours après la séance de conduite. Cette séance d'animation est une discussion, en groupe, avec une expression libre de tous les participants, sur différents thèmes de Sécurité Routière pour mettre en évidence les éléments intéressants des diverses expériences, de faciliter l'expression de chacune des personnes présentes, et donner au groupe les moyens de faire des synthèses de ce qui est dit.

6/ Bilan de compétences

Expliquer à l'élève qu'il a franchi toutes les étapes, validé tous les objectifs de la formation, et que le bilan va lui permettre de se situer par rapport à l'examen du permis de conduire.

L'informer du déroulement du bilan.

1. L'épreuve du bilan dure **32 minutes**, donc, presque 2 fois moins longtemps qu'une leçon de conduite avec votre moniteur :
 - 25 minutes de conduite en ville et sur route durant ce parcours, vous aurez **5 minutes de conduite autonome**. Ce qui signifie que l'élève devra suivre une direction par panneau.
 - L'enseignant demande à l'élève de s'arrêter pour réaliser 1 manœuvre, et profitera de cet arrêt pour poser 3 questions : 1 sur l'intérieur du véhicule, 1 sur l'extérieur et 1 question associée à celle-ci.

A l'issue de ce bilan élève devra cumuler **20 points minimum** sur 31 pour obtenir son permis de conduire, sur ce **bilan de compétences**.

L'enseignant notera le résultat :

- Soit Favorable et l'élève est enfin prêt pour passer son permis de conduire
- Soit Défavorable et l'enseignant définit un nombre d'heures de conduite pour arriver au niveau exigé par l'examen du permis de conduire

